

Le baptême de mon enfant, comment faire ?

Quel est le sens du baptême ?

Le baptême est le premier de tous les sacrements. C'est un cadeau, un don de Dieu... « Le baptême, c'est quand Jésus est né dans mon cœur. » Voilà ce que disait un enfant de cinq ans.

Par le baptême, Dieu vient habiter en nous, « naître dans notre cœur ». C'est le début d'une nouvelle vie, comme une nouvelle naissance. Par le baptême Dieu nous permet de vivre comme lui, d'aimer comme lui.

Le baptême est donc un acte à prendre au sérieux. Il marquera profondément l'enfant.

A quel âge faire baptiser mon enfant ?

L'Église invite les parents à ne pas attendre pour faire baptiser leurs enfants. Dès le plus jeune âge, ils peuvent déjà recevoir la grâce de Dieu.

- Entre 0 et 3 ans, les enfants sont baptisés suite à une préparation d'une ou deux rencontres avec les parents.
- Entre 4 et 6 ans, le baptême nécessite une préparation de quelques rencontres avec l'enfant lui-même, accompagné de ses parents.
- Enfin, entre 7 et 10 ans, l'enfant se prépare au baptême pendant une année de catéchisme et est baptisé l'année suivante.

Comment allez-vous vous préparer ?

Vous allez être invités à une réunion de préparation avec d'autres couples. Ensuite vous rencontrerez le prêtre qui baptisera votre enfant pour préparer la cérémonie.

A quoi s'engagent un parrain et une marraine ?

Leur rôle ne consiste pas à donner des cadeaux, mais le parrain et la marraine sont les témoins du baptême. Ils signent d'ailleurs le registre de baptême. Ils sont là pour aider l'enfant à grandir dans la foi. Ils sont présents lors des grandes étapes de la vie chrétienne de l'enfant : première communion, profession de foi, confirmation....

Parrain et marraine : comment les choisir ?

Le parrain et la marraine doivent **avoir seize ans accomplis**. Ils doivent être **baptisés** dans l'église catholique, et si possible avoir fait leur **communions** et avoir reçu le sacrement de **confirmation**.

Si vous avez des difficultés pour trouver un parrain ou une marraine, sachez qu'un seul (parrain ou marraine) suffit pour que le baptême ait lieu. Il n'est pas possible d'avoir deux parrains, ou deux marraines.

Quel délai ?

Vous devez déposer votre demande avec toutes les pièces justificatives **au minimum deux mois** avant la date prévue du baptême,

Combien coûte un baptême ?

Toute célébration entraîne des frais pour la paroisse (chauffage, électricité, entretien des bâtiments...) et l'Eglise ne vit que grâce aux dons des fidèles. Vous êtes donc invités à faire une offrande pour soutenir l'église ; il vous est demandé 70€ selon vos possibilités. Une quête sera faite au cours de la cérémonie du baptême.

En pratique

☞ Venir à l'accueil de la paroisse (ouvert du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 15h à 17h, samedi matin 10h-12h) pour déposer les documents et vérifier la disponibilité du jour de baptême souhaité (pas plus de 3 baptêmes par dimanche).

- Fiche d'inscription au baptême en double exemplaire
- Certificat baptême parrain
- Certificat baptême marraine
- Extrait d'acte de naissance du baptisé
- Livret de famille catholique si vous êtes mariés à l'église
- Parents séparés : Fournir l'accord écrit de l'autre parent
- Offrande de 70 €

Vous serez contacté directement par la paroisse pour la préparation au baptême.